

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à dix heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM Frédéric FOUQUET, Yohan GRALL, Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU,

Excusé : M Noël VERDON

Date de convocation : 3 juillet 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

### Marché 2023-M272 « Renouvellement de l'installation de chauffage existante - Bureaux Trivalis »

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

**Vu** la délibération D130-COS251022 du 25 octobre 2022 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de travaux, passé selon la procédure adaptée, relatif au renouvellement de l'installation de chauffage existante au sein des bureaux de Trivalis. Il ajoute que le marché est décomposé en 2 lots définis comme suit :

- Lot 1 : Aérothermie
- Lot 2 : Serrurerie

Monsieur le Président précise que la durée des marchés court à compter de la date de leur notification jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement.

A la date limite de remise des propositions fixée au 30 juin 2023 à 12h00, les entreprises suivantes ont remis une offre :

N° et intitulé des lots	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot n° 1 Aérothermie	1	VENDEE FLUIDES ENERGIES
Lot n° 2 Serrurerie	2	SAS VENDEENNE DE TOLERIE ET DE MECANIQUE - VTM

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président ajoute que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 11 juillet 2023 a émis un avis sur l'attribution des marchés et sur un classement des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation :

N° et intitulé des lots	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot n° 1 Aérothermie	1	VENDEE FLUIDES ENERGIES	1
Lot n° 2 Serrurerie	2	SAS VENDEENNE DE TOLERIE ET DE MECANIQUE - VTM	1

**Considérant** l'avis simple de la Commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution des marchés,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Admettre** les candidatures remises dans le cadre de la présente consultation,
- **Approuver** le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres,
- **Attribuer** les marchés aux soumissionnaires ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, comme suit :

N° et intitulé des lots	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Montants contractuels
Lot n° 1 Aérothermie	1	VENDEE FLUIDES ENERGIES	295 000,00 € HT
Lot n° 2 Serrurerie	2	SAS VENDEENNE DE TOLERIE ET DE MECANIQUE - VTM	43 174,00 € HT

- **Autoriser** le Président à signer les pièces constitutives des marchés et de le charger de procéder à leur notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Admet** les candidatures remises dans le cadre de la présente consultation,
- **Approuve** le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres,
- **Attribue** les marchés aux soumissionnaires classés en première position pour les montants contractuels indiqués ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer les pièces constitutives des marchés susmentionnés à intervenir avec les opérateurs économiques retenus, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération et le charge de procéder à leur notification.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).